

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de
consommation (Mo. 22.3240)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation (Mo. 22.3240), 2022 – 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 27.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-NR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates

CEATE-CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

MOTION
DATUM: 16.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Plutôt que de miser sur des programmes d'investissements ou de subventions coûteux, le sénateur Othmar Reichmuth (centre, SZ) demande au Conseil fédéral de mener des campagnes d'information et de sensibilisation, ou encore de créer des incitations, pour **modifier les habitudes de consommation d'énergie** des Helvètes. D'après le sénateur, la hausse des prix de l'énergie et les risques de pénurie d'électricité doivent inciter le Conseil fédéral à activer tous les leviers possibles pour garantir l'approvisionnement énergétique, tout en considérant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil fédéral a salué la **motion**. Elle a été **tacitement adoptée au Conseil des États**.¹

MOTION
DATUM: 12.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'incertitude énergétique, qui plane comme une épée de Damoclès sur l'économie et la population helvétique depuis le début de l'année 2022, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) était largement favorable à une sensibilisation de la population et des entreprises afin de **modifier les habitudes de consommation d'énergie**. Dans cette optique, elle a non seulement recommandé l'adoption de la motion du sénateur Othmar Reichmuth (centre, SZ) par 17 voix et 7 abstentions, mais a également salué la campagne « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas » lancée par le Conseil fédéral à la fin août 2022.

Alors que la motion avait vogué très sereinement vers les étapes du Conseil des Etats et de la CEATE-CN, elle a connu plus de remous à la chambre du peuple. En effet, la députée agrarienne Rüegger (udc, OW) a recommandé son rejet. Pour commencer, elle a considéré qu'une campagne d'information n'aurait aucun impact à court-terme. Ensuite, elle a estimé qu'une telle ingérence dans la vie des citoyens et citoyennes helvétiques est non seulement injustifiée, mais qu'elle n'est que de la poudre aux yeux pour masquer les errements de la politique énergétique suisse. Dans son plaidoyer, la députée a également pointé du doigt l'immigration qui fait augmenter les besoins en énergie.

Malgré cette vague de critiques, la **motion** a été largement **adoptée** par le **Conseil national** par 126 voix contre 47 et 3 abstentions lors de la session parlementaire d'hiver 2022. Les 47 voix issues des rangs de l'UDC n'ont pas pesé lourd dans la balance.²

MOTION
DATUM: 18.09.2024
GUILLAUME ZUMOFEN

La **motion** du sénateur Othmar Reichmuth (centre, SZ) sur les **habitudes de consommation d'énergie** a été **classée** dans le cadre de l'examen du rapport du Conseil fédéral sur les motions et les postulats des Chambres fédérales en 2023. En effet, le gouvernement estime que la campagne d'information intitulée «L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas», lancée en décembre 2022, répond aux objectifs de la motion. L'objet a été classé tacitement par les deux chambres.³

1) BO CE, 2022, p.625

2) BO CN, 2022, p. 2281; Communiqué de presse CEATE-CN du 11.10.22; Rapport CEATE-CN du 10.10.22

3) BO CE, 2024, p. 837 s.; FF, 2024 831 (p. 62 s.)